



SYNTHÈSE

La participation des enfants et des jeunes



CAPEJ
Chercher et Agir pour
des Politiques Émancipatrices
avec les Jeunes

La participation des enfants et des jeunes

L'analyse de projets participatifs et de recherches-actions dans le cadre de la capitalisation a mis en évidence que l'implication des jeunes pouvait être fort diverse à travers les différents projets. Qu'ils soient initiateurs, acteurs, contributeurs, spectateurs, ou encore bénéficiaires, les jeunes ont eu une place dans ces projets réalisés pour ou par eux. Faire participer, quel que soit le rôle des protagonistes, nécessite des lignes directrices, a fortiori lorsqu'il s'agit d'enfants ou de jeunes.

Sans avoir la prétention d'offrir une vision exhaustive de ce qu'est la participation, la présente synthèse a pour but de faire interagir des éléments issus de la capitalisation, des apports théoriques et l'expérience des partenaires du projet CAPEJ en matière de participation. L'objectif poursuivi est de mettre en avant ce que nous entendons par le terme « participation » et de dégager certains points d'attention pour la mise en place de dispositifs participatifs avec et pour les jeunes.

Nous commencerons par essayer de cadrer ce qui est entendu par « participation ». Viendront ensuite des considérations sur les différents niveaux de participation. Enfin, des conditions de mise en oeuvre de la participation des jeunes seront présentées.



Qu'est-ce que la participation ?

Il existe de nombreuses conceptualisations de ce qu'est la participation, que ce soit en termes sociologiques, juridiques, psychologiques ou encore politiques (Claisse, Laviolette, Reuchamps & Ruyters, 2013). Etant donné la multiplicité des disciplines utilisant ce concept, il n'existe pas un réel consensus quant à sa définition.

La participation telle que nous l'entendons dans le projet CAPEJ concerne le fait de pouvoir entendre les enfants et les jeunes et de prendre leur avis au sérieux, dans les décisions qui les concernent. Il s'agit de l'un des principes-piliers de la Convention internationale relative aux droits de l'Enfant (CIDE), qui énumère les droits des enfants âgés de 0 à 17 ans. Plus précisément, la CIDE indique que « Les États parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité ».

Considérant ici la participation des jeunes inclus dans une tranche d'âges allant jusque 25-30 ans, la Charte européenne révisée sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale permet également de mettre en avant quelques éléments-clé liés à la dimension citoyenne de la participation : « Participer et être un citoyen actif, c'est avoir le droit, les moyens, la place, la possibilité et, si nécessaire, le soutien voulu pour participer aux décisions, influencer sur elles et s'engager dans des actions et activités de manière à contribuer à la construction d'une société meilleure. ». Cette définition souligne le fait que participer, ce

n'est pas seulement exprimer son opinion à travers un vote au terme d'un processus où il n'y a pas eu de possibilité d'être associé. Ce n'est pas non plus être présent dans des débats à titre figuratif.

Participer, c'est influencer sur les décisions et les mesures qui ont impact sur la vie des jeunes – ou qui sont simplement importantes pour eux – et les assumer (Gozdzik-Ormel, 2015). La participation des enfants et jeunes aux décisions qui les concernent apporte une réelle valeur ajoutée tant aux politiques publiques qu'aux structures et associations dédiées directement ou indirectement aux jeunes. Prendre en considération leurs avis et leur vécu permet par exemple d'adapter des lieux de vie/d'accueil, et de mieux allouer les budgets pour répondre de façon plus adéquate aux attentes et besoins. La participation permet, par ailleurs, aux jeunes de développer des connaissances, des compétences, mais également d'augmenter le sentiment d'estime de soi et leurs capacités d'actions.



Les niveaux de la participation

A l'entame d'un projet, il peut être tentant de dire d'emblée que l'on souhaite mettre en place un processus participatif. Avant de réfléchir aux modalités concrètes d'un tel processus (i.e. quelle place sera donnée à qui ?), il faut pouvoir déterminer l'intention qui est à la source du processus participatif (Claisse, Laviolette, Reuchamps & Ruyters 2013) et donc spécifier les objectifs poursuivis dans le cadre du projet.

Cette section présentera d'abord des considérations sur la question des objectifs poursuivis, menant à un premier modèle des niveaux de participation. Un second modèle, centré spécifiquement sur la participation des enfants et des jeunes, sera présenté dans un deuxième temps.

Quels sont les objectifs poursuivis ?

Lorsqu'un processus participatif est envisagé, il faut déterminer l'objectif principal de celui-ci. Le modèle de Fung (2007) nous donne un cadre réflexif à ce sujet, en spécifiant quatre grandes visions de la participation :

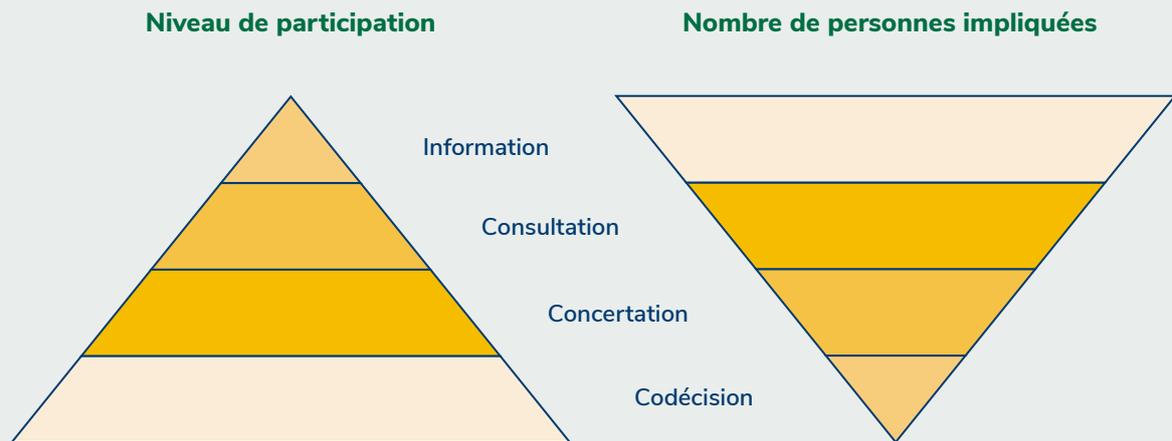
- La vision éducative qui a pour objectif d'informer les protagonistes à l'aide de moyens participatifs ;
- La vision participative et informative dans laquelle il ne s'agit pas seulement d'informer mais aussi de récolter les opinions des participants sur la thématique travaillée ;
- La vision participative et collaborative qui a pour objectif de faire naître des solutions à une problématique posée sur base des échanges entre les participants ;
- La vision participative et décisionnelle où la participation a pour objectif non seulement de dégager des solutions mais également de prendre des décisions.

A travers ces visions de la participation, il est possible de conceptualiser quatre niveaux de processus participatif, selon l'objectif poursuivi (Claisse, Laviolette, Reuchamps & Ruyters 2013) : l'information, la consultation, la concertation et la codécision. Le degré de participation associé à chacun de ces niveaux évolue crescendo, pour atteindre une implication maximale des protagonistes dans la codécision. Evidemment, l'augmentation de cette implication influence proportionnellement le nombre de personnes associées au processus.

(Voir figure 1)



Figure 1. Niveaux de participation et nombre de personnes impliquées
(Claisse, Laviolette, Reuchamps & Ruyters, 2013)



Une échelle adaptée pour la participation de jeunes

Tout comme pour les adultes, le concept de « Participation des jeunes » ne peut pas s'envisager de manière dichotomique. En effet, dire si les jeunes participent ou non ne suffit pas (Goździk-Ormel, 2015). Pour bien comprendre, amener et améliorer la participation, il y a lieu de considérer cette action selon plusieurs degrés. Plusieurs auteurs ont développé une conceptualisation permettant de définir des « niveaux de participation ». Une des conceptualisations les plus connues est celle de Roger Hart (2002)¹, qui a créé l' « échelle de participation des enfants », déclinant la participation des enfants selon huit niveaux.

1. Notons que cette échelle adaptée aux enfants et jeunes est basée sur les travaux datant de 1969 de Sherry Arnstein (cité par Graizon, 2019) ayant défini la participation des adultes selon huit niveaux. Les deux premiers niveaux sont de l'ordre de la non-participation (1. manipulation ; 2. thérapie), les trois suivants de l'ordre de la coopération symbolique (3. information ; 4. consultation ; 5. conciliation) et les trois derniers traduisent le pouvoir effectif des citoyens (6. partenariat ; 7. délégation de pouvoir ; 8. contrôle citoyen).



• **Niveau 1 : Manipulation des jeunes**

Les jeunes sont invités à participer au projet mais n'ont aucune influence réelle sur les décisions et les résultats. Leur présence est en fait utilisée pour parvenir à d'autres buts, comme remporter les élections locales, présenter une institution sous un jour favorable ou bien obtenir des fonds supplémentaires des institutions qui soutiennent la participation des jeunes.

• **Niveau 2 : Participation à titre décoratif**

Dans le projet, les jeunes représentent la jeunesse en tant que groupe défavorisé, mais ils ne remplissent aucun rôle significatif (en dehors de leur simple présence). Ils sont des sortes d'objets décoratifs auxquels on donne une place bien visible dans le projet ou l'organisation pour que les personnes extérieures ne manquent pas de les remarquer.

• **Niveau 3 : Participation symbolique**

Les jeunes sont invités à remplir certaines fonctions dans le projet, mais ils n'exercent aucune influence réelle sur les décisions. On crée ainsi une fausse impression de participation des jeunes (délibérément ou non), alors que ceux-ci n'ont aucun mot à dire sur leur contribution et sur ses modalités.

• **Niveau 4 : Information des jeunes et délégation de certaines fonctions**

Le projet est initié et géré par les adultes ; les jeunes sont invités à remplir certaines fonctions spécifiques ou à réaliser certaines tâches dans le cadre du projet, mais ils sont conscients des limites de leur influence réelle.

• **Niveau 5 : Consultation et information des jeunes**

Le projet est initié et géré par les adultes, mais les jeunes apportent leurs avis et suggestions et sont informés de l'impact de leurs suggestions sur les décisions finales ou sur les résultats.

• **Niveau 6 : Initiative des adultes, partage de la décision avec les jeunes**

Le projet est initié par les adultes, mais les jeunes sont invités à participer au processus de décision et à prendre des responsabilités en tant que partenaires égaux.

• **Niveau 7 : Initiative et direction des jeunes**

Un projet ou des idées sont initiés et gérés par les jeunes. Les adultes peuvent être invités à apporter le soutien nécessaire, mais le projet peut être mené à bien sans leur intervention.

• **Niveau 8 : Prise de décision en commun**

Un projet ou des idées sont initiés par les jeunes qui invitent les adultes à participer au processus de décision en tant que partenaires.

Ces différents niveaux, avec les implications et les objectifs poursuivis, montrent bien que le résultat seul du processus participatif ne suffit pas, mais que les moyens utilisés pour parvenir à l'adaptation des travaux de Hart (1992) réalisée dans le cadre du Manuel sur la Charte européenne révisée de la participation des jeunes à la vie locale et régionale (Gozdzik-Ormel, 2015) 6 au résultat comptent tout autant (Hart, 1992 ; Claisse, Laviolette, Reuchamps & Ruyters, 2019). En d'autres termes, la participation ne doit pas être envisagée comme un objectif en soi, mais bien comme un processus réfléchi en amont, garantissant une implication pertinente et permettant de dégager des outputs en lien avec le produit des échanges. Il est à noter qu'il s'agit d'un processus non figé et que les niveaux de participation peuvent osciller au cours de celui-ci (Faisca, 2019 ; Gozdzik-Ormel, 2015). En outre, la hiérarchisation des niveaux peut amener à postuler qu'il faut absolument tenter d'atteindre le niveau le plus élevé dans tout processus participatif. Pourtant, le niveau à promouvoir dépend du contexte, du public cible des objectifs à atteindre et de l'expérience acquise dans ce domaine (Gozdzik-Ormel, 2015, Claisse, Laviolette, Reuchamps & Ruyters, 2013). Il est donc tout à fait envisageable qu'en fonction de ces paramètres, un niveau de participation situé au milieu de l'échelle s'avère pertinent dans une situation donnée. On évitera toutefois les trois premiers niveaux, qui sont en réalité de l'ordre de la non-participation (Hart, 1992).

Des conditions de mise en oeuvre de la participation avec les jeunes

Si certains projets participatifs relèvent de l'initiative des jeunes eux-mêmes, le plus souvent ces processus sont mis en place et/ou accompagnés par des professionnels. Mettre en oeuvre la participation des jeunes ne s'improvise pas et requiert de créer des conditions propices, adéquates et respectueuses des droits et du bien-être des jeunes en s'appuyant sur certaines balises méthodologiques et surtout éthiques. Nous reviendrons ici sur une série de lignes directrices et recommandations qui peuvent servir d'appuis à la réflexion en amont, mais également tout au long de la mise en oeuvre d'un dispositif participatif impliquant des jeunes.



Il est recommandé d'inclure et d'impliquer les jeunes le plus tôt possible dans le dispositif participatif. De manière élargie, il s'agit également d'intégrer les différents autres acteurs/parties prenantes dès le départ et aux différentes étapes du processus (ex : élus, associations partenaires, etc.).

Une participation volontaire et « éclairée »

Les participants doivent pouvoir bénéficier d'une information claire et détaillée avant de pouvoir décider s'ils souhaitent s'y impliquer. Ceci inclut à la fois des éléments sur le processus lui-même, ses modalités d'organisation (lieux, moments, formules, nombre et âge des participants, etc.), les personnes (animateurs, éducateurs, chercheurs,...) investies dans le processus et la définition des rôles de ces personnes tout au long du dispositif, l'utilisation de la parole des jeunes, ou encore sur les garanties d'anonymat et de confidentialité (cf. Balises éthiques et déontologiques).

Durant cette phase d'information, il est également essentiel de mettre en avant le rôle des jeunes dans ce dispositif, de reconnaître leurs compétences en tant qu'experts de leur vécu, en leur assurant le droit de s'exprimer de façon libre (ou de ne pas s'exprimer lorsqu'ils ne le souhaitent pas), et de les informer sur la façon dont leur avis sera pris en compte. Il s'agit également de leur présenter les objectifs et finalités visés, tout en apportant des informations quant au cadre des possibles en termes d'effets/impacts du processus.



L'information donnée aux participants peut également concerner leurs droits. Dans le cadre de processus participatifs avec des enfants (0-17 ans), il est notamment préconisé de prévoir des éléments d'informations, voire des formations, liés aux droits de l'enfant (Convention Internationale des droits de l'enfant, ONU, 1989).

Les informations à transmettre doivent également être adaptées au public auquel celles-ci s'adressent, en termes de support, d'animation, de contenu, et plus spécifiquement sur le langage et/ou pictogrammes/illustrations utilisés. Ces éléments doivent notamment être adaptés selon l'âge, les besoins spécifiques/handicaps, ou d'autres facteurs de vulnérabilité auxquels les participants pourraient être confrontés.



Lorsque les participants vivent dans des situations de vulnérabilité, il est conseillé de mettre en oeuvre ces dispositifs participatifs avec des professionnels qui travaillent déjà avec ces publics ou qui les connaissent, et de prendre un soin tout particulier dans le contact (individualisé) et l'information donnée dès le départ.

La participation des jeunes doit être volontaire. Ceci signifie non seulement que les participant.e.s doivent marquer leur accord en début de processus, mais aussi qu'ils/elles disposent de la capacité de pouvoir se retirer (ou de façon partielle - ex : ne pas répondre à certaines questions) du dispositif en cours.

Des balises éthiques et déontologiques

Comme on vient de l'évoquer, il est essentiel de donner une information claire et accessible aux participant.e.s en amont de la mise en oeuvre du dispositif participatif et de garantir le caractère volontaire de cette participation, afin que les jeunes puissent donner leur consentement de façon libre et éclairée.

Les jeunes doivent être traités avec bienveillance, dans le respect de leurs droits, et leur bien-être doit être une préoccupation constante tout au long de la mise en oeuvre du dispositif. Il faut pouvoir leur assurer que le cadre mis en place garantira leur anonymat, le respect de leur vie privée, la confidentialité, tout au long du processus, et que leurs paroles et avis ne pourront pas être utilisés contre eux. Il importe de s'assurer que les paroles des jeunes soient correctement interprétées et rapportées et il est recommandé que les jeunes puissent marquer leur accord quant aux différents résultats/productions qui pourraient être diffusés.

Dans les cas où le dispositif prévoit des enregistrements audio, vidéo, ou des prises photographiques, il est fondamental d'informer les jeunes et de leur demander leur accord en amont mais également par la suite, si l'on souhaite diffuser publiquement certains de ces éléments, en garantissant le respect de leur vie privée.



Si le dispositif participatif implique des enfants, âgés de moins de 18 ans, des mesures protectionnelles supplémentaires doivent être garanties et mises en place (ex : modalités d'accompagnement par les adultes/ d'organisation de séjours résidentiels, présence d'une personne ressource pour les enfants à qui parler en toute confiance, demande de consentement...²).

2. QUELQUES RÉFÉRENCES UTILES :

OEJAJ : « La participation des enfants aux décisions publiques. Pourquoi et comment les impliquer? » :

https://oejaj.cfwb.be/fileadmin/sites/oejaj/uploads/Hors_PublicationsTravaux/Documents/CIDE/Participation_des_enfants_en_FWB/La_participation_des_enfants_et_des_jeunes_aux_decisions_publicques/VadeMecum_PED_def_1.pdf

OEJAJ : « Comment interroger de jeunes enfants (5-8 ans) par questionnaire ?

Réalisation d'enquêtes quantitatives auprès de jeunes enfants » :

https://oejaj.cfwb.be/fileadmin/sites/oejaj/uploads/Hors_PublicationsTravaux/Documents/CIDE/Participation_des_enfants_en_FWB/outils_pratiques/Vade-mecum.pdf

ESOMAR : « Interviewing children and young people » :

<https://www.esomar.org/what-we-do/codeguidelines/esomar-grbn-guideline-on-research-with-children>



Le processus de participation doit être inclusif : il doit être accessible à tous les jeunes, sans discrimination (âge, sexe, handicap, maîtrise de la langue (orale/écrite), origines, conditions de vie, religion, zones géographiques, etc.). Il importe de pouvoir assurer la participation de toutes et tous, dans le respect de chacun.e, en prenant en considération les capacités et compétences de chacun.e, les diverses sensibilités, etc.



Il est possible que le dispositif participatif se focalise sur l'un ou l'autre « public-cible », à partir de certaines caractéristiques (ex : jeunes d'une certaine tranche d'âge, jeunes bénéficiaires d'un service (ou n'y ayant pas recours), etc.). Il faudra, dans ce cas, également veiller à ce qu'à l'intérieur de ce public-cible, chacun.e ait les mêmes chances de pouvoir participer sans discrimination d'aucune nature.

Des animateurs/intervenants impliqués et respectueux

Il est essentiel que les intervenants et animateurs initiateurs et/ou intégrés dans la dynamique de participation soient véritablement impliqués, engagés, dans ce processus dans un cadre de **bienveillance, d'honnêteté, d'empathie, de non-jugement, de respect et d'une réelle prise en considération** de la parole des jeunes. Ceci requiert des compétences relationnelles, de communication verbale mais aussi non verbale.

Ces intervenants/animateurs doivent pouvoir instaurer un climat de confiance, nécessaire pour que la participation puisse réellement s'exercer. La plupart des porteurs de projets/recherches que nous avons interrogés lors de la phase de capitalisation ont d'ailleurs mis l'accent sur l'importance de déjà connaître les jeunes, ou du moins d'apprendre à les connaître, en s'impliquant/s'intégrant auprès d'eux dans des lieux qu'ils fréquentent.



Des thématiques qui font sens

La participation des jeunes doit concerner des sujets **pertinents** pour les jeunes, des sujets qui les **intéressent, voire les préoccupent**. Ces thématiques peuvent être multiples et concerner divers lieux de vie dans lesquels ils évoluent. L'idéal étant, bien entendu, d'identifier les thématiques qui font le plus sens et ont un impact important sur la vie des jeunes avec les jeunes eux-mêmes.

Des moyens financiers suffisants

Il est nécessaire de bien estimer et de disposer des ressources suffisantes liées à la mise en oeuvre du dispositif participatif. Ceci concerne à la fois des **moyens humains suffisants**, mais aussi d'un **budget** cohérent et adapté en fonction des modalités organisationnelles et logistiques prévues dans le dispositif.



Quelques exemples de coûts potentiels :

salles, lieux pour organiser des activités résidentielles si nécessaire, repas et/ou collations et boissons, intervention de personnes « ressources » en termes de compétences spécifiques et/ou de méthodologies (issus par exemple d'associations, du milieu académique, du secteur privé (ex : graphiste pour la mise en page d'un outil de diffusion), etc.), frais de transport, coûts liés à l'impression et la diffusion de rapports/publications, etc.

Dans le cadre de certains dispositifs participatifs, un « défraiement » des jeunes est prévu. Cette rémunération a l'avantage de reconnaître et de valoriser les compétences des jeunes et permet de stabiliser davantage le cadre de participation dans la durée, particulièrement avec des publics moins « réguliers » ou vivant dans des conditions de vulnérabilité.



Des méthodes et outils adaptés

Les méthodes utilisées dans le cadre de dispositifs participatifs peuvent être diverses et variées. Elles peuvent également être cumulées au sein du dispositif mis en place : méthodes quantitatives (sondages/enquêtes par questionnaire) et/ou qualitatives (entretiens, groupes de discussion, ...), réalisées de façon individuelle et/ou collective...

Il s'agit de bien réfléchir, dans la mesure du possible en concertation avec les jeunes, au choix du dispositif et des méthodes utilisées afin que ceux-ci soient notamment adaptés aux thématiques, aux objectifs et aux « publics » concernés (ex : tranches d'âges interrogées, aptitudes/compétences (maîtrise de la langue, expression orale et écrite, etc.), facteurs de vulnérabilité, handicaps/besoins spécifiques, etc.).



Il est recommandé d'aller chercher les jeunes « là où ils sont », dans leurs milieux de vie et environnements dans lesquels ils se sentent « chez eux », à l'aise. Il peut également s'agir de lieux « virtuels » sur lesquels ils sont éventuellement actifs (ex : réseaux sociaux).

Si la volonté est de garantir une certaine représentativité au niveau des jeunes impliqués dans le dispositif participatif, il conviendra de porter une attention toute particulière à la composition du groupe en termes de profils diversifiés (zones géographiques, villes et villages, mixité de genre, milieu socio-culturel, etc.)

Tout au long du dispositif, il convient de veiller à laisser assez de temps aux jeunes pour réfléchir et formuler leurs avis et d'assurer aux jeunes une expression libre, au travers de supports et canaux qui leur conviennent et correspondent. Comme déjà abordé auparavant, la parole des jeunes doit être prise au sérieux, et il est important de s'assurer que les paroles des jeunes aient bien été comprises et rapportées de façon conforme à ce qu'ils ont pu exprimer.

Parallèlement aux méthodes envisagées, il convient de réfléchir à des outils d'animation adéquats et adaptés au public concerné. Outre leur caractère dynamisant dans le cadre de processus participatifs (ex : alternance d'exercices pratiques et de discussions), ces outils peuvent favoriser l'établissement de relations de confiance entre les jeunes et entre jeunes et animateurs/intervenants. Il est par ailleurs important de réfléchir au nombre (maximal) d'animateurs/intervenants par rapport au nombre de jeunes impliqués afin de favoriser une prise de parole/participation libre et équilibrée.

Quelques exemples d'outils d'animation :

- Projection de film avec débats.
- Jeux de rôles, théâtre, ateliers créatifs, artistiques.
- Petits jeux pour apprendre à connaître les autres et « briser la glace ».
- Ateliers radio, etc.

Un cadre adapté et convivial

Le choix des lieux dans la mise en oeuvre de la participation des jeunes a son importance, tout comme le choix du calendrier, de la durée des différentes étapes constitutives du processus et, plus largement, du cadre dans lequel se déroulent ces différents moments.

Au niveau des **lieux**, il est préférable d'opter pour des lieux « tranquilles », qui ne sont pas des endroits de passage, notamment. Les lieux doivent également être adaptés aux outils/méthodes que l'on envisage de mettre en place (ex : grands espaces vs petites salles pour se réunir en « sous-groupes »). Certains intervenants soulignent l'importance pour les jeunes de déjà connaître les locaux afin de se sentir plus à l'aise, d'autres encouragent les moments de travail en résidentiel afin de créer une certaine dynamique entre jeunes, de prévoir des moments plus intensifs de travail combinés à des moments de détente ou d'activités avec les/entre jeunes.

La **convivialité** et les aspects liés à la **sociabilité** apparaissent en effet comme des éléments essentiels pour les jeunes lorsque l'on interroge différents intervenants/porteurs de projets/recherches participatifs avec ces publics. Il s'agit par exemple de créer des opportunités de rencontres et de partage entre jeunes dans le cadre, par exemple de repas, d'activités, d'événements (ex : concerts), etc.

Il convient par ailleurs de réfléchir à la **durée** du dispositif que l'on souhaite mettre en place avec les jeunes. Si la démarche participative nécessite d'impliquer des jeunes sur une certaine durée, il semble préférable de ne pas l'étendre au-delà d'une année, au risque de perdre l'intérêt et la motivation des participants au fil du temps écoulé. Le **calendrier** et la **planification** des différents moments du dispositif doivent également être élaborés en adéquation avec les rythmes (ex : pauses) des jeunes ainsi que leurs autres occupations et activités. Une fois encore, il est recommandé d'entendre et de prendre en considération le point de vue des jeunes concernant les différentes modalités d'organisation du processus participatif afin de prendre la mesure de leurs attentes, besoins, recommandations, mais aussi de leur disponibilité et priorités.





Un retour vers les participants et une évaluation du dispositif

La participation des jeunes implique d'intégrer les jeunes dans le dispositif jusqu'au bout de celui-ci. Ceci inclut a minima un **retour vers les jeunes** sur la manière dont leur parole a été utilisée : ce qui a été produit et les moyens et canaux de diffusion utilisés notamment, mais aussi sur les étapes suivantes, les résultats et impacts liés au dispositif participatif mis en oeuvre. Bien entendu, il est recommandé que le travail relatif au choix et à l'élaboration de contenus, de supports, et canaux/moyens de communication (voire d'interpellation) pertinents soit réalisé avec les jeunes, en adéquation avec les objectifs et finalités visés. Il est également important de prévoir d'évaluer le processus de participation qui a été mis en place. Cette évaluation doit être réalisée auprès des différents intervenants/acteurs impliqués dans le dispositif. Les jeunes doivent y avoir une place centrale, et dans la mesure du possible, pouvoir contribuer eux-mêmes au format et contenu de cette évaluation. Il est important de garantir aux jeunes que leur avis sera pris en considération en vue d'améliorer les prochains dispositifs participatifs mis en place.



Quelques exemples de questions pour l'évaluation de la participation issus de la publication « La participation des enfants aux décisions publiques. Pourquoi et comment impliquer les enfants ? » (Schuurman, M., pour l'OEJAJ, 2014 : pp.51-52) :

- Comment les enfants ont-ils vécu le processus de participation utilisé ?
- Ont-ils été écoutés par les autres enfants/jeunes et les adultes présents ?
- Quel a été le rôle de l'animateur, a-t-il été utile, a-t-il fourni un accompagnement de qualité et créé une bonne ambiance, etc.
- Chacun a-t-il participé de manière égale ? Si non, est-ce que le groupe a ressenti cela comme un problème ?



Bibliographie

Claisse, F. Laviolette, C., Reuchamps, M., & Ruyters (2013). La participation en action. Bruxelles : P.I.E. Peter Lang.

Faisca, E. (2019). « La participation : de l'énonciation « du » droit à l'application « des droits » en protection de l'enfance ». Forum, 2019/3(158), 13-22.

Fung, A. (2007). « Minipublics : Deliberative designs and their consequences. In S. W. Rosenberg (Ed.) Deliberation, participation and democracy : can the people govern ? », Basingstoke : Palgrave MacMillan, pp. 159-183.

Goździk-Ormel, Z. (2015). Manuel sur la Charte européenne révisée de la participation des jeunes à la vie locale et régionale, Strasbourg : Editions du Conseil de l'Europe.

Graizon, A. (2019). « De la participation à l'appropriation. La question de la gouvernance de projet », Le sociographe, 2019/4(68), pp. 25-36.

Hart, R. (1992). Children's participation : From tokenism to citizenship. Florence : UNICEF – International Child Development Centre.

Schuurman, M. pour l'OEJAJ (2014), La participation des enfants aux décisions publiques. Pourquoi et comment impliquer les enfants ?, Bruxelles, Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Secrétariat Général).



CAPEJ
Chercher et Agir pour
des Politiques Émancipatrices
avec les Jeunes

